

Actualité sociale et syndicale

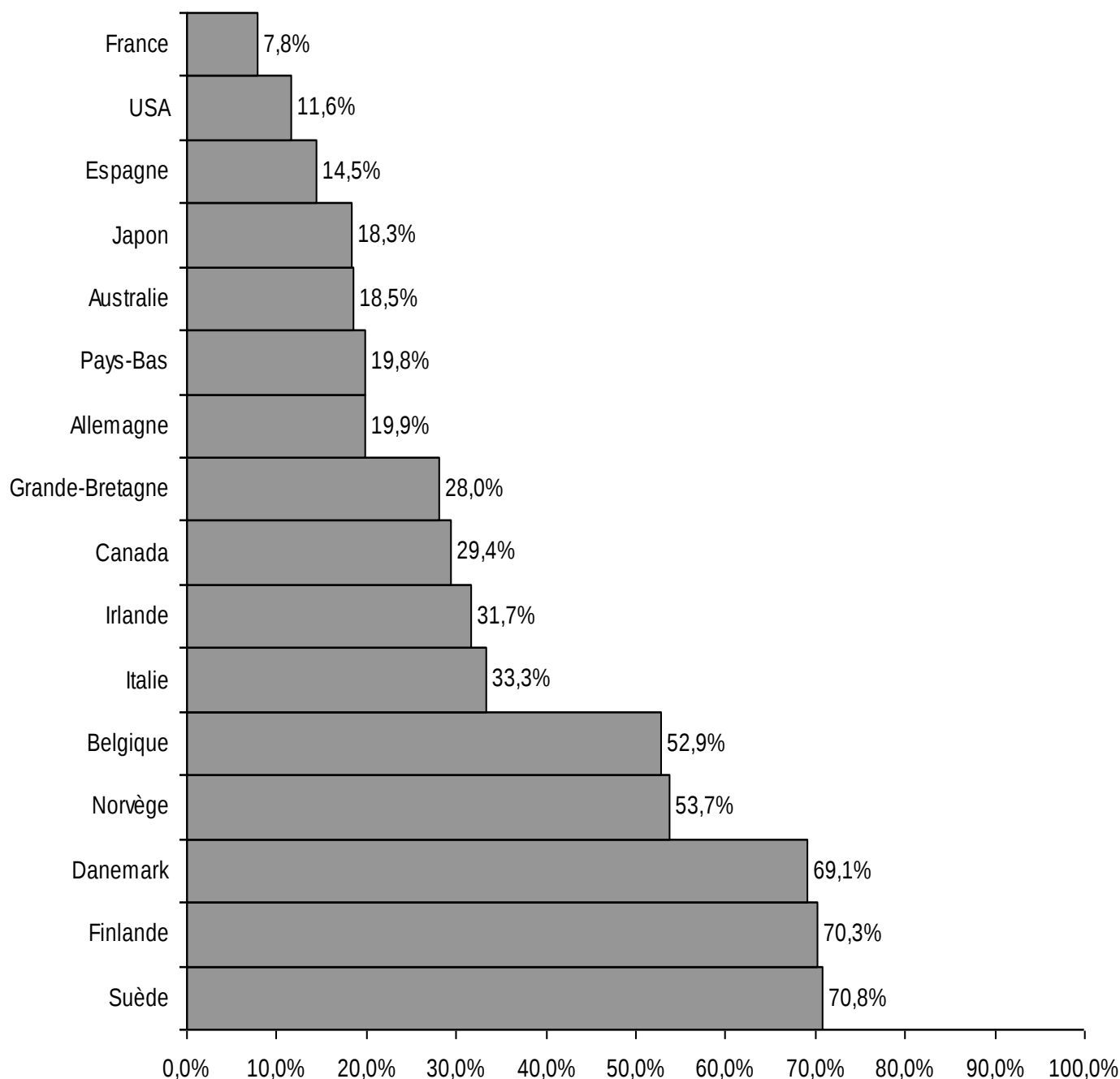
IHEDN

Toulouse

M. Bernard VIVIER

Samedi 22 janvier 2011

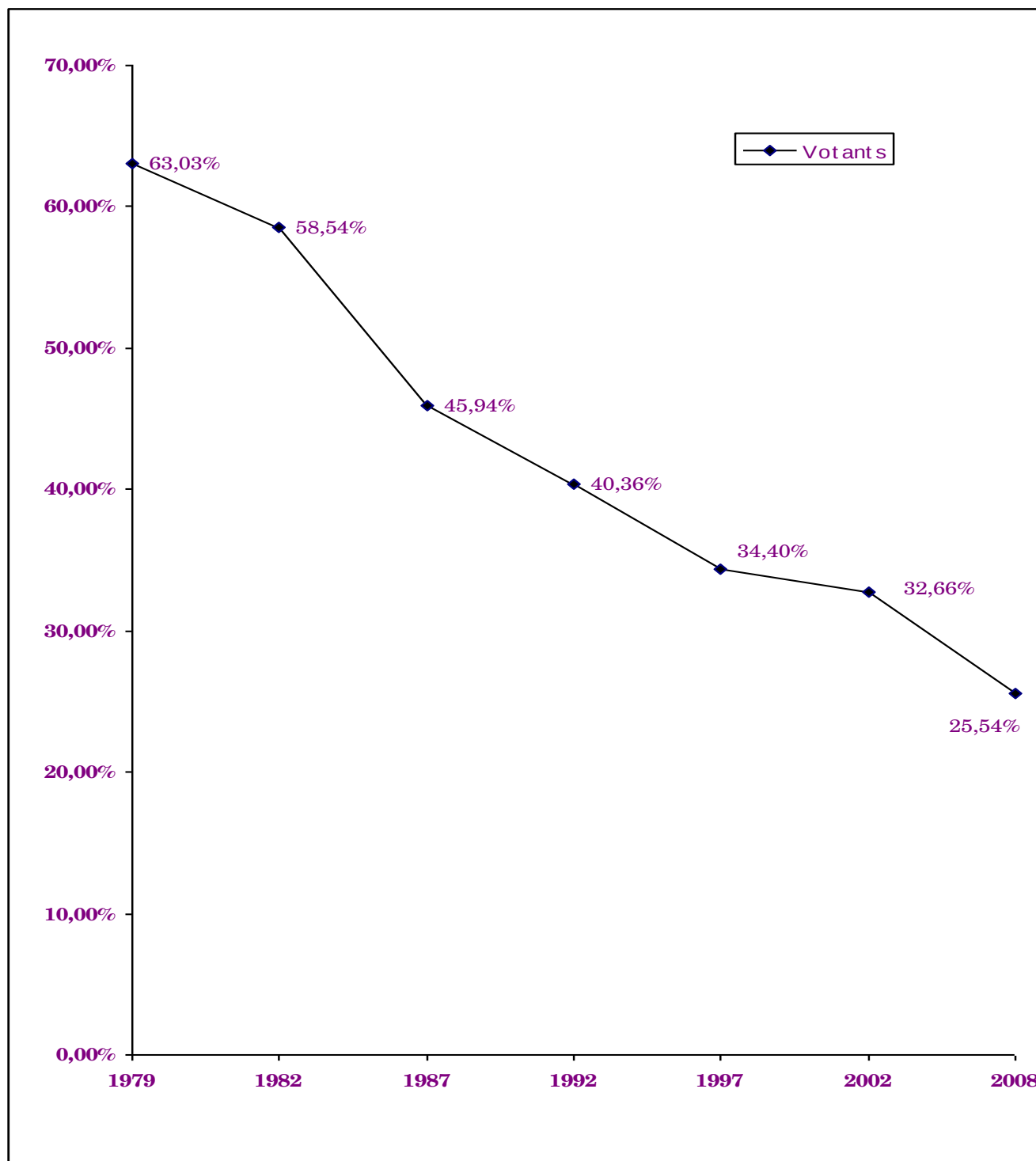
La syndicalisation dans le monde



Source : Trade union membership 2008. OCDE. Données statistiques 2007.

Les élections prud'homales de 1979 à 2008

Taux de participation



Le paysage syndical en France aujourd'hui



A.C. !

Greenpeace

D.A.L.



autonomes



Sans papier



Indépendants



CGT

Confédération Générale du Travail

1 Création

1895 (scission CGT/CGT-Force ouvrière en 1947).

2 Structures

- Siège confédéral : 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex- Tél : 01.48.18.80.00.
- 31 fédérations, 96 unions départementales, 21 comités régionaux, 870 unions locales.
- Organes : *La nouvelle vie ouvrière* (hebdomadaire), *Le Peuple* (bimensuel).
- Site Internet : <http://www.cgt.fr>

3 Le secrétaire général

Bernard THIBAUT. Né en 1959. Cheminot. Adhésion à la CGT en 1977. Membre du bureau confédéral depuis 1997. Secrétaire général depuis 1999. Membre du conseil national du PCF de 1999 à 2001.

4 Les objectifs

Lutte contre l'exploitation capitaliste et toutes les formes d'exploitation du salariat.
Politique volontariste de l'État en matière d'emplois et de salaires.
Extension du secteur public.

5 Les thèmes d'action privilégiés

Emploi, pouvoir d'achat, SMIC à 1 600 €.
Défense des qualifications, des métiers.
Défense des statuts du secteur public.
Sécurité sociale professionnelle et nouveau statut du travail salarié.
Droit d'intervention sur les choix de gestion des entreprises.

6 Le comportement des militants

La négociation est l'expression d'un rapport de forces.
L'accord signé est la sanction provisoire du rapport de forces.
Grèves organisées (méfiance à l'encontre des coordinations).
Initiatives militantes structurées par les fédérations et les unions départementales.
Influence de militants du PCF et de militants trotskystes.
Volonté d'unité syndicale (l'unité d'action préfigure l'unité organique).

7 Effectifs déclarés

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| - 6.000.000 adhérents en 1945. | - 694.413 adhérents en 2003. |
| - 1.925.432 adhérents en 1981. | - 711.049 adhérents en 2004. |
| - 663.067 adhérents en 2001. | - 655.135 adhérents en 2007. |
| - 674.171 adhérents en 2002. | |

Dernière mise à jour : décembre 2009



8 Principales organisations membres

1. Fédération des services publics
66.653 adhérents. Secrétaire général : Maïté LASSALLE
2. Fédération de la santé et de l'action sociale
62.610 adhérents. Secrétaire général : Nadine PRIGENT
3. Fédération de l'énergie
61.649 adhérents. Secrétaire général : Frédéric IMBRECHT
4. Fédération des métaux
59.203 adhérents. Secrétaire général : Daniel SANCHEZ
5. Fédération des salariés du secteur des activités postales et des télécommunications
53.071 adhérents. Secrétaire général : Colette DUYNSLAEGER
6. Fédération des cheminots
45.736 adhérents. Secrétaire général : Didier LERESTE
7. Fédération du commerce
33.789 adhérents. Secrétaire générale : Michèle CHAY
8. Fédération des transports
30.368 adhérents. Secrétaire général : Paul FOURIER
9. Fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture (FERC)
28.507 adhérents. Secrétaire général : Richard BERAUD
10. Fédération des industries chimiques
24.085 adhérents. Secrétaire général : Jean Michel PETIT
11. Fédération de l'agro-alimentaire
20.080 adhérents. Secrétaire général : Jean-Luc BINDEL

9 Audience

Élections comités d'entreprise 2006 : 23,3 %

Élections prud'homales 2008 : 33,90 %

Élections fonction publique (État, santé et territoriale) 2006 à 2008 : 23,6 %

10 Affiliation internationale

Au plan mondial : Confédération syndicale internationale (CSI) depuis 2006.

Au plan européen : Confédération européenne des syndicats (CES) depuis 1999.



CFDT

Confédération Française Démocratique du Travail

1 Création

1964 (scission majoritaire de la CFTC, créée en 1919)

2. Structures

Siège confédéral : 4, boulevard de la Villette - 75955 Paris Cedex 19 – Tél. : 01.42.03.80.00
15 fédérations, 22 unions régionales, 110 unions départementales et unions interprofessionnelles de secteur.

3 unions confédérales (Cadres, Retraités et Fonctionnaires)

1 323 syndicats

Organes : Syndicalisme hebdo (hebdomadaire), CFDT Magazine (mensuel).

Site internet : <http://www.cfdt.fr>

3 Le secrétaire général

François CHEREQUE. Né en 1956. Educateur spécialisé. Adhésion à la CFDT en 1978.
Membre de la Commission exécutive depuis 2001. Secrétaire général depuis 2002.

4 Les objectifs

Transformer la réalité par la voie du contrat et dialogue social.

Donner au social toute sa dimension et refuser qu'il soit un appendice de la logique économique.

Faire du syndicat un acteur des évolutions sociales et syndicales, au plan national et au plan européen.

5 Les thèmes d'action privilégiés

Sécurisation des parcours professionnels

Emploi et pouvoir d'achat

Lutte contre les discriminations au travail et les inégalités

Formation professionnelle

Egalité professionnelle

Réduction du temps de travail

6 Le comportement des militants

Culture développée de la négociation, sans exclure les rapports de force.

Comportement très variable selon les époques, les régions, les cultures professionnelles.

Equipes militantes souvent autonomes par rapport à l'appareil syndical.

Dernière mise à jour : mai 2010

7 Effectifs déclarés

830.600	cotisants réguliers en 2000 (dont 53.000 retraités)
865.528	cotisants réguliers en 2001
889 160	cotisants réguliers en 2002
806 829	cotisants réguliers en 2005
803 635	cotisants réguliers en 2006
808 720	cotisants réguliers en 2007
814 636	cotisants réguliers en 2008
833 108	cotisants réguliers en 2009

8. Principales organisations membres

1. Fédération de la santé - Sociaux
127 132 adhérents. Secrétaire général : Nathalie CAGNEUX
2. Fédération des services
114 385 adhérents. Secrétaire général : Gilles DESBORDES
3. Fédération des collectivités territoriales et de l'intérieur (INTERCO)
87 310 adhérents. Secrétaire général : Marie-Odile ESCH
4. Fédération générale de la métallurgie et des mines (FGMM)
86 226 adhérents. Secrétaire général : Dominique GILLIER
5. Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE)
66 815 adhérents. Secrétaire général : André MILAN
6. Fédération Communication-Conseil-Culture (F3C)
61 233 adhérents. Secrétaire général : Hervé MORLAND
7. Fédération chimie-énergie (FCE)
60 983 adhérents. Secrétaire général : Patrick PIERRON
8. Fédération générale de l'agro-alimentaire (FGA)
56 818 adhérents. Secrétaire général : Patrick MASSARD
9. Fédération nationale construction-bois (FNCB)
35 574 adhérents. Secrétaire général : Rui PORTAL
10. Syndicat général de l'Education nationale (SGEN)
32 574 adhérents. Secrétaire général : Thierry CADART

9 Audience

Élections comités d'entreprise 2006 : 20,1 %

Élections prud'homales 2008 : 21,91 %

Élections fonction publique (État, santé et territoriale) 2006 à 2008 : 16,7 %

10 Affiliation internationale

Au plan mondial : Confédération syndicale internationale (CSI)

Au plan européen : Confédération européenne des syndicats (CES).



CGT - FO

Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière

1 Création

1948 (scission CGT/CGT-Force ouvrière en 1947).

2 Structures

- Siège confédéral : 141, avenue du Maine - 75014 Paris - Tél : 01.40.52.82.00
- 33 fédérations, 105 unions départementales et territoriales.
- Organes : FO Hebdo (hebdomadaire), FO Magazine (trimestriel).
- Site Internet : <http://www.force-ouvriere.fr>

3 Le secrétaire général

Jean-Claude MAILLY. Né en 1953. Cadre de la Sécurité sociale. Membre du bureau confédéral depuis 2000. Secrétaire général depuis 2004.

4 Les objectifs

- Agir, revendiquer, négocier.
- Être un contrepoids à tout pouvoir.
- Recherche de l'équilibre social par la négociation.
- Politique contractuelle et paritarisme.

5 Les thèmes d'action privilégiés

Emploi, pouvoir d'achat.
Soutien de l'économie par la demande et les salaires.
Défense de la Sécurité Sociale et du service public.
Hostilité à l'intéressement (et à l'intégration des salariés à la vie de l'entreprise).

6 Le comportement des militants

Volonté d'organisation interne, souci des liaisons section syndicale d'entreprise - fédération.
Militants ouverts à la négociation.
Dans certaines U.D., certaines fédérations et à l'échelon confédéral, quelques tendances trotskystes.

7 Effectifs déclarés

- 1.150.000 adhérents en 1981.
- 1.015.000 adhérents en 1999.
- 612.000 adhérents en 2002, selon le rapport financier au Congrès confédéral 2004.

Dernière mise à jour : juin 2010



8 Principales organisations membres

En attente d'actualisation, nous reprenons le classement et le nombre d'adhérents des dix premières fédérations, tel qu'établi au précédent congrès. Les noms des secrétaires généraux sont actualisés.

1. Fédération des services publics et de santé
135.000 adhérents. Secrétaire général : Jean-Marie BELLOT
2. Fédération des employés et cadres
65.000 adhérents. Secrétaire général : Serge LEGAGNOA
3. Fédération des PTT
50.000 adhérents. Secrétaire général : Jacques DUMANS
4. Fédération des métaux
50.000 adhérents. Secrétaire général : Frédéric HOMEZ
5. Fédération des finances
45.000 adhérents. Secrétaire général : Michel MONTEIL
6. Fédération générale des travailleurs de l'agro-alimentaire
40.000 adhérents. Secrétaire général : Rafaël NEDZYNSKI
7. Fédération de l'administration générale de l'État
30.000 adhérents. Secrétaire général : Jean-Claude LE BOURSICAUD
8. Fédération de la défense nationale
30.000 adhérents. Secrétaire général : Charles SISTACH
9. Fédération du bâtiment, travaux publics et bois, céramique, papier, carton et matériaux de construction
25.000 adhérents. Secrétaire général : Franck SERRA
10. Fédération de la chimie
15.000 adhérents. Secrétaire général : Hervé QUILLET

9 Audience

Élections comités d'entreprise 2006 : 12,8 %

Élections prud'homales 2008 : 15,96 %

Élections fonction publique (État, santé et territoriale) 2006 à 2008 : 16,3 %

10 Affiliation internationale

Au plan mondial : Confédération syndicale internationale (CSI)

Au plan européen : Confédération européenne des syndicats (CES).



CFTC

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

1 Création

1919 (scission CFTC/CFDT en 1964).

2 Structures

- Siège confédéral : 13, rue des Écluses Saint-Martin - 75483 Paris Cedex 10
Tél : 01.44.52.49.00
- 16 fédérations, 99 unions départementales, 22 unions régionales.
- Organes : La vie à défendre (mensuel), La Lettre confédérale (hebdomadaire).
- Site Internet : <http://www.cftc.fr>

3 Le président

Jacques VOISIN. Né en 1950. Métallurgiste. Adhésion à la CFTC en 1975. Membre du bureau confédéral depuis 1993. Secrétaire général de 1993 à 2000. Vice-président de 2000 à 2002. Président depuis 2002.

4 Les objectifs

- Paix sociale.
- Participation des salariés aux résultats financiers de l'entreprise et participation aux décisions.
- « Humaniser la mondialisation ».

5 Les thèmes d'action privilégiés

- Statut du travailleur.
- Actionnariat, intéressement, épargne salariale.
- Famille (transports, logement, salaire familial).

6 Le comportement des militants

- Ouverts à la négociation et à la « construction sociale ».
- Capacité variable des fédérations à encadrer et former les militants.
- Prise en compte de thèmes extraprofessionnels dans les revendications (famille, temps de vie, etc).

Dernière mise à jour : décembre 2009

7 Effectifs déclarés

- 118 718 cotisants en 1999.
- 139 768 cotisants en 2007.

8 Principales organisations membres

1. Fédération du commerce, services, force de vente
Président : Patrick ERTZ
2. Fédération de l'enseignement privé
Président : Claude RAOUL
3. Fédération de la métallurgie
Président : Joseph CRESPO
4. Fédération des collectivités territoriales
Président : Thierry PERRIN
5. Fédération générale des transports dont la fédération des cheminots
Président : Philippe GAUTIER
6. Fédération chimie-mines-textile-énergie
Président : Bernard MERTEN
7. Fédération de la santé et des services sociaux
Président : Bernard SAGEZ
8. Fédération des banques
Président : Jean-Pierre FAUCHEUX
9. Fédération des PTT
Président : Marc MAOUCHE
10. Fédération du bâtiment-travaux publics
Président : Patrick DEL GRANDE

9 Audience

- Élections comités d'entreprise 2006 : 6,7 %
Élections prud'homales 2008 : 8,74 %
Élections fonction publique (État, santé et territoriale) 2006 à 2008 : 3,4 %

10 Affiliation internationale

- Au plan mondial : Confédération syndicale internationale (CSI)
Au plan européen : Confédération européenne des syndicats (CES).



CFE – CGC

Confédération Française de l'Encadrement

Confédération Générale des Cadres

1 Création

1944 (sous le sigle CGC, devenu CFE-CGC en 1981).

2 Structures

Siège confédéral : 59-63, rue du Rocher - 75008 Paris Tél : 01.55.30.12.12

26 fédérations et syndicats nationaux, 97 unions départementales, 26 union régionales

Organes : La Lettre confédérale (hebdomadaire), Encadrement magazine (mensuel).

Site Internet : <http://www.cfecgc.org>

3 Le président

Bernard VAN CRAEYNEST. Né en 1957. Adhésion à la CFE-CGC en 1983. Membre du comité confédéral en 1992. Président depuis le 22 décembre 2005.

4 Les objectifs

Défense des intérêts spécifiques du personnel d'encadrement.

Politique contractuelle, partenariat dans l'entreprise.

Encadrement = fer de lance de la société.

Reconnaissance de la spécificité du syndicalisme cadre en Europe.

5 Les thèmes d'action privilégiés

Retraites

Pouvoir d'achat

Formation

Conditions de travail, stress

Reconnaissance de l'expérience syndicale dans le déroulement de carrière

6 Le comportement des militants

Fédérations structurées, unions départementales faibles.

Sens de l'entreprise et de ses exigences.

Volonté de participer aux décisions sans chercher à transformer le pouvoir hiérarchique.

7 Effectifs déclarés

- 313.207 adhérents en 1981.

- 186.397 adhérents en 1999.

- 200.494 adhérents en 2000 (140.000 sur la base d'une adhésion complète).

- 160.000 adhérents en 2005 (adhésion complète).

- 112 947 adhérents en 2008.

Dernière mise à jour : février 2010



8 Principales organisations membres

1. Fédération de la métallurgie CFE-CGC (FCMTM)
43.698 adhérents. Président : Gabriel ARTERO
2. Fédération nationale de la finance et de la banque (FFB CFE-CGC)
23.460 adhérents. Président : Régis DOS SANTOS
3. Fédération française des cadres des fonctions publiques (FFCFP)
17.859 adhérents. Président : Charles BONISSOL
4. Syndicat national des représentants placiers (SNAREP)
12.488 adhérents. Président : Patrick BERSELLI
5. Fédération nationale du personnel d'encadrement des industries chimiques, para-chimiques et connexes
11.759 adhérents. Président : Philippe JAEGER
6. Fédération agro-alimentaire CFE-CGC
10.186 adhérents. Président : Bernard BOULERY
7. Fédération santé et action sociale (F.F.A.S.S.)
8.632 adhérents. Président : Serge LAVAGNA
8. Fédération des industries électriques et gazières (I.E.G.)
6.484 adhérents. Président : Jean-Claude PELOFY
9. Fédération nationale des cadres, agents de maîtrise et techniciens de l'assurance (FNCATA)
6.426 adhérents. Président : Michel COUGOUREUX
10. Fédération nationale de la construction
5.448 adhérents. Président : Jean-Pierre NICOUD

9 Audience

Élections comités d'entreprise 2006 : 6,6 %

Élections prud'homales 2008 : 8,30 % (27,80 % dans la section encadrement)

Élections fonction publique (État, santé et territoriale) 2006 à 2008 : 2,6 %

10 Affiliation internationale

Au plan mondial : Confédération internationale des cadres (CIC), sans activité réelle à ce jour

Au plan européen : Confédération européenne des cadres (CEC).

Dernière mise à jour : février 2010



UNSA

Union Nationale des Syndicats Autonomes

1 Création

1993. Regroupement de syndicats autonomes du secteur public et du secteur privé autour de la FEN.

2 Structures

- Siège national : 21, rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex - Tél : 01.48.18.88.00.
- 8 pôles d'activité professionnels, 95 unions départementales interprofessionnelles.
- Organes : Unsa infos (hebdomadaire), UNSA Magazine (mensuel).
- Site Internet : <http://www.unsa.org>.

3 Le secrétaire général

Alain OLIVE. Né en 1950. Professeur d'économie et de gestion. Un des fondateurs de l'UNSA. Secrétaire général depuis 1994.

4 Les objectifs

- "Renouveler le paysage syndical français figé depuis cinquante ans".
- "Réformer la représentativité syndicale pour la fonder sur la démocratie sociale".
- "Opérer une transformation sociale pour rendre la société plus juste, humaine et solidaire".
- "Construire l'Europe sociale".

5 Les thèmes d'action privilégiés

- Droits de l'Homme, République et laïcité.
- Défense du service public.
- Meilleure répartition de l'emploi contre la précarité.
- Pérenniser la protection sociale.
- S'engager contre les exclusions.

6 Le comportement des militants

- Pratique de la négociation et de la réforme : « revendiquer, agir, négocier pour contracter ».
- Culture de l'autonomie du syndicat professionnel à l'égard de l'appareil syndical.
- Orientation vers un syndicalisme de terrain proche des préoccupations des salariés.

7 Effectifs déclarés

- 307.000 adhérents actifs et retraités revendiqués en 2005.

Dernière mise à jour : décembre 2009



8 Principales organisations membres

Les pôles professionnels de l'UNSA ne sont pas tous structurés en fédérations organisées. Cette décision relève des syndicats nationaux, régionaux ou d'entreprise qui composent chaque pôle.

1. Agriculture, agro-alimentaire, organisations professionnelles agricoles.

Responsable du pôle : Dominique ROUGIER (Unsa2A).

2. Fédération Nationale des Banques, Assurances et Sociétés Financières.

Secrétaire général : Luc MARTIN-CHAUFFIER.

3. Fédération des Commerces et des Services.

Secrétaire général : Dominique RABAUD.

4. Audiovisuel, communication, information, spectacle.

Responsable du pôle : Alain CLAIR (SIA).

5. Industrie

Responsable du pôle : Michel BOUVY (UNSA Métaux AS).

6. Services et activités diverses (pôle structuré en 3 fédérations) :

* Fédération des Syndicats de Services, Act. Div., Tertiaires et Connexes (UNSA FESSAD).

Secrétaire générale : Dominique CORONA.

* Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS).

Secrétaire général : Dominique QUIRION.

* Fédération Nat. des Métiers de la Prév., de la Sécu. et des Serv. Annexes (UNSA FNMPPSA).

Secrétaire général : Erik BIRO.

7. Fédération autonome des Transports et de l'équipement (UNSA Transports).

Secrétaire général : Eric TOURNEBOEUF.

8. Fonction publique (ce pôle regroupe les effectifs les plus importants de l'UNSA ; pôle non structuré ; 7 fédérations ou synd. nationaux et un regroupement transversal, l'UNSA- Fonctionnaires).

Secrétaire général : Elizabeth DAVID.

9 Audience

Élections prud'homales 2008 : 6,30 %

Élections fonction publique (État, santé et territoriale) 2006 à 2008 : 11,3 %

10 Affiliation internationale

Au plan européen : Confédération européenne des syndicats (CES), au sein de la délégation CFDT-UNSA.



SUD Union Syndicale – Solidaires

1 Création

10 décembre 1981 : Union syndicale - Groupe des dix à partir de 10 syndicats autonomes.

1988 : exclusion ou départ de militants CFDT, notamment dans la santé et dans les PTT, qui créent de nouveaux syndicats : « SUD » (Solidaires - Unitaires - Démocratiques). Les conflits de fin 1995 voient l'extension du mouvement avec Sud Rail et Sud Education.

1998 : création de « l'Union syndicale Groupe des Dix - Solidaires », au sein de laquelle les syndicats SUD sont prépondérants.

2004 : création de l'Union syndicale-Solidaires

2 Structures

- Siège national : 93 bis, rue de Montreuil 75011 paris – Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14

- 44 fédérations ou syndicats nationaux et 83 comités départementaux ou régionaux

- Site Internet : <http://www.solidaires.org>

3 Principales figures de proue

Annick COUPE, SUD-PTT, ancienne militante maoïste puis féministe. CFDT jusqu'en 1988. Participe à la création de SUD PTT.

Thierry RENARD, ancien de l'Organisation Révolutionnaire Anarchiste (ORA) et de la CFDT. Aujourd'hui SUD-PTT.

Henri CELIE, ancien de l'ORA et des luttes du Larzac et de la CFDT. Crée SUD-Rail en 1995.

Michel GIGAND, ex prêtre ouvrier à Caen, dissident de la CFDT, fondateur de SUD Industrie.

Gérard GOURGUECHON, ancien militant PSU, membre du SNUI, fondateur du Groupe des 10, siège au Conseil scientifique d'ATTAC.

Pierre KHALFA, ancien militant de la LCR jusqu'en 1979. Syndiqué à la CGT puis à SUD PTT, délégué national adjoint de l'Union Syndicale Solidaires. Membre du Conseil d'administration d'ATTAC (réélu à la suite de la crise du mouvement altermondialiste en 2006).

4 Les objectifs

- Lien entre défense des salariés et « transformation sociale »

- « Promouvoir des rapports de coopération dans les relations économiques, en lieu et place de la concurrence exacerbée générée par le libéralisme »

- Constitution d'un front antilibéral, engagement important dans ATTAC

5 Les thèmes d'action privilégiés

- Maintien du service public

- « Interdiction de tout licenciement dans les entreprises qui réalisent des profits »

- « Statut du salarié garantissant la continuité de revenu et de droits sociaux, y compris dans une situation de hors emploi »

- Mélange de revendications catégorielles et de thèmes visant à une transformation radicale de la société

Dernière mise à jour : décembre 2009



6 Le comportement des militants

- Pratique de la démocratie directe et du non cumul des mandats.
- Mise en avant d'un « syndicalisme pur » parfois corporatiste, mais aussi d'aspiration à une recomposition syndicale avec les associations
- Une stratégie de communication performante.
- Guérilla juridique et « concession zéro », qui a permis le développement de spécialistes performants en droit du travail parmi les militants. « *Nous sommes des opposants et non des partenaires sociaux* ».
- Utilisation du réseau associatif pour développer la visibilité : « *Le réseau associatif renforce l'influence, la médiatisation et les moyens d'action des militants* » - « *Le souci de redéfinir une forme interprofessionnelle différente de ce que font les grands syndicats car les réseaux qui se tissent actuellement se font à côté des organisations syndicales* » (Annick Coupé).
- Mise en place d'un « *syndicalisme de terrain, de proposition et d'action* »

7 Effectifs revendiqués : 90 000 adhérents en 2007

8 Organisations membres

- ALTER (syndicat de pilotes d'Air France)
- Fédération autonome de l'environnement (FAE)
- SNABF Solidaires (syndicat de la Banque de France)
- SNJ (syndicat de journalistes)
- SNMSAC (syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile)
- SNUCCRF (syndicat de la DGCCRF)
- SNUI (syndicat des impôts)
- SNUPFEN (syndicat des Eaux et Forêts)
- Solidaires - Douanes
- Solidaires Justice
- SPASMET Solidaires (syndicat de la météo)
- STCPOA (syndicat de salariés de la Confédération Paysanne)
- SUD Aérien (syndicat de salariés du secteur aérien)
- SUD ANPE
- SUD Autoroutes
- SUD Aviation civile (syndicat de l'administration de l'aviation civile)
- SUD Banques
- SUD Caisses d'Épargne
- SUD CDC
- SUD Centrale MINEFI
- SUD Chimie Pharma "Solidaires dans la chimie"
- SUD Collectivités territoriales
- SUD Crédit Agricole
- SUD Culture Solidaires
- SUD Education
- SUD Energie (EDF-GDF)
- SUD Etudiant
- SUD FNAC
- SUD FPA Solidaires (formation professionnelle des adultes)
- SUD Groupe GFI (GFI Informatique)
- SUD INSEE
- SUD Michelin
- SUD Protection sociale
- SUD PTT
- SUD Rail
- SUD Recherche EPST (CNRS, INRA, INSERM...)
- SUD Rural (Ministère de l'agriculture)
- SUD Santé-Sociaux
- SUD Sonacotra
- SUD Travail affaires sociales
- SUD Trésor
- SUD VPC
- SUI (Syndicat de la direction de l'industrie au Ministère des finances)
- SUPPer (Syndicat unitaire et pluraliste du personnel – secteur industrie)
- Union syndicale Solidaires industrie (USSI)

9 Audience

Élections comités d'entreprise 2004-2005 : 2,5 % (1,7 % en 2000-2001)

Élections prud'homales 2008 : 3,87 %

Élections fonction publique (État, santé et territoriale) 2006 à 2008 : 7,7 %

10 Les liens principaux

AC ! (Agir contre le chômage)	Confédération paysanne	CADAC	FASTI
DAL (Droit au Logement)	MRAP	MNCP	ATTAC
Mouvement des Sans Papiers	Droits Devant	Act up Paris	Ras l'front
Greenpeace France	Mouvement Immigration et Banlieues		Stop précarité



CNT

Confédération nationale du travail

1. Création

Décembre 1946 à Paris : création de la CNT par des militants de la Confederación Nacional del Trabajo en exil (CNT espagnole), des anciens membres de la CGT-SR (SR syndicaliste-révolutionnaire) ainsi que des militants plus jeunes qui quittent la CGT passée sous contrôle du PCF. Elle prend son nom en référence à la CNT espagnole.

2. Structures

Siège : 44, rue Burdeau – 69001 Lyon. Tél : 04.78.27.05.80

La CNT s'organise sur un plan professionnel et sur un plan géographique. Les prises de décision sont effectuées au niveau des syndicats : ce sont les prolétaires qui travaillent à leur émancipation, ce sont les travailleurs concernés qui prennent les décisions, tant que le pacte confédéral est respecté. Les sections d'entreprise affiliées à un syndicat bénéficient également d'une autonomie de décision, dans la mesure où les principes généraux du syndicat et de la confédération sont respectés. Le syndicat est un syndicat d'industrie : c'est un syndicat interprofessionnel réunissant les différentes catégories de personnel travaillant dans une même industrie. La section d'entreprise est également interprofessionnelle.

À ce jour, il existe 150 syndicats confédérés dans la CNT. Le bureau confédéral assure le lien entre les congrès (tous les deux ans). Sa charge est technique, il veille au fonctionnement courant de la confédération, à la circulation de l'information en interne et avec l'extérieur. Il applique les décisions du congrès, il organise tous les six mois le comité confédéral national (CCN). Il est assisté par la Commission Administrative (CA), qui regroupe l'ensemble des mandats confédéraux. Les syndicats sont également regroupés en Unions Régionales (UR), ainsi qu'en Unions Départementales (UD) et Unions Locales (UL). Ce sont les UR qui se réunissent tous les six mois en CCN, elles veillent à l'application des décisions de congrès, contrôlent les mandats confédéraux, prennent les décisions techniques qui s'imposent, assurent le suivi des campagnes confédérales. Les syndicats sont réunis en fédérations d'industrie, lorsqu'ils sont suffisamment nombreux. Il en existe six à ce jour : Education, PTT, Bâtiment, Communication-Culture-Spectacle, Santé-Social, Terre et l'Environnement.

Pas de permanents syndicaux, une rotation des fonctions de secrétaire, trésorier, relations médias, international.

Presse : Le Combat Syndicaliste (mensuel).

Site internet : <http://cnt-f.org>

3. Les objectifs

Des revendications immédiates dans l'intérêt des travailleurs.

Un projet de société : le communisme libertaire.

La révolution sociale et libertaire par la lutte des classes.

L'abolition du salariat.

Le remplacement de l'État par une société fédéraliste autogestionnaire où les travailleurs décident, avec des regroupements autogérés.



4. Les thèmes d'action privilégiés

- Action dans les luttes revendicatives, défense des travailleurs
- Anti-capitalisme
- Solidarité de classe
- Antisexisme
- Antifascisme
- Internationalisme
- Diffusion des idées anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires

5. Le comportement des militants

Auto-organisation des salariés, refus de passer par des intermédiaires ; des délégués désignés pour des mandats précis, révocables à tout moment.

Le refus de délégation de pouvoir : « Puisque personne ne travaille pour toi, que personne ne décide à ta place ».

Arme privilégiée : la grève, « qui permet d'occuper les locaux, de rencontrer les salariés d'autres établissements ou la population du quartier, de la ville, d'instaurer de nouveaux rapports et un nouveau climat ».

Tente de favoriser les pratiques autogestionnaires dans toutes les luttes, afin que le mouvement appartienne à celles et ceux qui le mènent et pas à une quelconque bureaucratie.

Depuis la loi du 20 août 2008 réformant le droit syndical dans le secteur privé, la CNT a aménagé sa stratégie et s'efforce, à partir des élections CE-DP, de développer de nouvelles sections syndicales d'entreprise.

Dans le secteur public, la CNT ne participe pas aux élections (commissions paritaires).

6. Effectifs déclarés

- 5000 adhérents à jour de cotisations en 2010.

7. Affiliation internationale

En 2001, la CNT a quitté l'Association Internationale des Travailleurs, créée à Berlin en 1922.

Au niveau européen, la CNT est motrice dans la coordination européenne « redblack », composée d'autres organisations anarcho-syndicalistes : CGT espagnole, FAU allemande, SAC suédoise, ESE grecque, USI italienne, IWW anglaise, IP Polonaise.

Au-delà de l'Europe, la CNT travaille de près avec d'autres organisations syndicales de lutte de classe qui se battent avec leurs outils, leurs spécificités. La rencontre internationale 107 organisée à Paris en mai 2007 (qui faisait suite à Amsterdam 1998, Köln 1999, Paris 2000, Göteborg 2001 et Séville 2002) a regroupé des délégués d'une cinquantaine de pays.

La résistance du « modèle français » à la loi du marché (1)

par Philippe d'Iribarne le 07 juillet 2006

Pourquoi tant de réticences chez les Français à l'égard de la loi du marché ? La réflexion sur la relation employeur-salarié doit se faire par delà sa dimension économique ou judiciaire, à la lumière du sens apporté aux notions de marché et de statut. Philippe d'Iribarne, auteur de "La logique de l'honneur", de "Cultures et mondialisation" et tout récemment de "L'étrangeté française" (Le Seuil, 2006), directeur de recherche au CNRS, apporte sa contribution.

Pourquoi trouve-t-on tant de réticences chez les Français à l'égard de la loi du marché ? Comment se fait-il que dans tant de pays la flexibilité du marché du travail apparaît comme un élément indispensable d'une adaptation à un monde hautement concurrentiel, alors qu'elle est si peu acceptée en France ? D'où provient l'attachement que l'on y trouve à l'égard d'un "modèle social", fièrement brandi face à l'impérialisme du marché, alors qu'il paraît être responsable, au moins en partie, de la difficulté française à sortir du chômage ? C'est que, au-delà des questions d'efficacité économique, toute une manière de concevoir la dignité des personnes est en jeu.

Salarié-employeur : des lectures différentes

Au cours des deux derniers siècles, dans le monde occidental, on a cherché à donner des droits aux salariés de manière à concilier leur subordination à l'égard de leur employeur avec la condition de citoyen souverain d'une société démocratique. Mais les voies utilisées ont été très diverses. Dans le monde anglo-saxon on est resté proche de rapports commerciaux entre un fournisseur (le salarié) et un client (l'entreprise). Le droit du travail a visé à renforcer la position de négociation des salariés. En Allemagne il s'est agi plutôt de permettre à leurs représentants d'intervenir dans la gestion d'une entreprise conçue comme une communauté. En France, on a cherché à les faire échapper des rapports strictement marchands et à leur donner un statut. Ce statut est lié à la fois à un métier porteur de privilèges coutumiers et de devoirs professionnels spécifiques (l'honneur du métier) et au fait que l'on a des droits juridiques qui assurent une certaine pérennité de la position que l'on occupe. Ces approches s'ancrent elles-mêmes dans des conceptions très anciennes de ce qu'est un homme respectable. Dans l'univers anglo-saxon, le propriétaire est libre de négocier sa participation à des oeuvres communes. En Allemagne, il est le membre d'une communauté qui décide collectivement du sort de tous. En France, il est celui qui est traité avec les égards dus à son rang.

Si, dans les pays anglo-saxons, ce que nous appelons la *précarité* est vécue bien différemment, c'est qu'elle n'a pas le même sens qu'en France.

La résistance du « modèle français » à la loi du marché (2)

Il n'y a pas de distinction radicale entre un contrat de travail et un contrat commercial. Avoir un contrat précaire avec son employeur n'est pas radicalement différent d'avoir des clients précaires si on est boucher, boulanger ou lawyer, et est tout à fait acceptable du moment que la rémunération est correcte. En France, au contraire, le fait d'avoir un emploi précaire signifie que l'on a pas de statut capable de donner une place respectable dans la société, que l'on est "pas grand-chose", voire que l'on est "rien".

Dignité et logique du marché

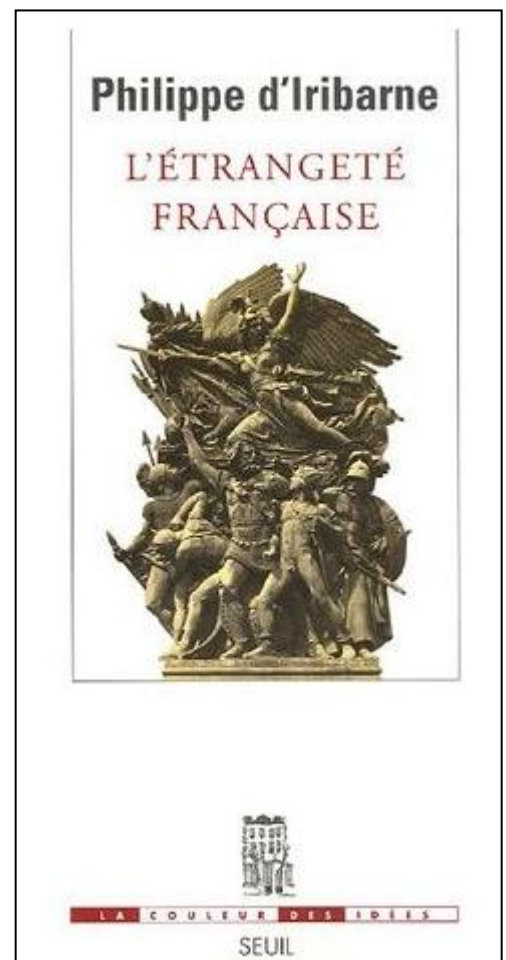
Le tragique de la situation française actuelle vient de la rencontre de deux logiques qui s'affrontent : d'une part la dignité des personnes ; d'autre part leur "rapport qualité prix" et donc leur caractère attractif pour les acheteurs (les employeurs). Dans la première perspective il faut éviter de laisser la pression du marché faire en sorte que certains soient traités de façon indigne. Dans la deuxième perspective il importe que chaque bien de production soit vendu "à son prix", que celui-ci soit considérable ou dérisoire, de manière qu'il trouve preneur. La logique du marché butte sur les questions de dignité.

Il n'est pas facile de sortir de l'impasse. Ou on laisse jouer le marché, comme dans les pays anglo-saxons. Alors presque tous arrivent à s'employer : le chômage est faible, et le chômage de longue durée encore plus. La contrepartie est un grand nombre de "travailleurs pauvres", jusqu'aux travailleurs SDF. Ou au contraire on empêche le marché de trop maltraiter les moins compétitifs, mais ils ne trouvent pas preneur. Par ailleurs, la transposition en France du "modèle danois", dit de la "flexsécurité", maintenant tant célébré, ne va pas de soi. Certes, certains aspects de ce modèle ne paraissent pas trop difficiles à importer. Quand ceux qui cherchent un emploi ne sont pas livrés à eux-mêmes, mais épaulés par des personnes qui ont du temps à leur consacrer, à la fois pour les conseiller et pour faire des démarches pour eux auprès des employeurs, le taux de retour à l'emploi s'améliore sensiblement. Par contre, une des conditions du succès danois est l'intensité des pressions visant à faire accepter, spécialement aux jeunes, les emplois qui se présentent ; il n'est pas question de dire que l'on est comédien et qu'on refuse d'être serveur dans un restaurant ou ouvrier du bâtiment. Quand on voit l'intensité des levées de bouclier en France lorsque l'on parle de supprimer les allocations de chômage à ceux qui rejettent les emplois ne correspondant pas à leur métier, on peut douter que cet aspect du modèle soit applicable. Or il fait partie de l'équilibre d'ensemble du système. Et s'il est accepté dans les pays concernés, c'est que être soumis à l'obligation d'exercer une activité qui n'a rien à voir avec son "métier" n'y donne pas le même sentiment de déchoir qu'en France.

La résistance du « modèle français » à la loi du marché (3)

Réflexion sur le pouvoir

Pour limiter le nombre de ceux qui sont pris au piège par la rencontre des logiques antagonistes du *marché* et du *statut*, des efforts sont à faire pour alléger, autant que faire se peut, le poids de l'une et de l'autre. D'un côté, la construction européenne est porteuse d'une sorte de théologie du marché qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, même aux Etats-Unis. Il faut trouver une vision plus pragmatique de la concurrence et de ses mérites, en tenant compte du fait que les consommateurs sont aussi des travailleurs. Simultanément, il nous faut réfléchir sur notre imaginaire social, et sur la manière dont il conduit à définir ce qui est ou n'est pas déshonorant. Ainsi, sommes-nous vraiment condamnés à regarder les rapports de travail à travers le prisme de la domesticité, qu'il s'agisse du contenu des tâches effectuées (et en particulier tout ce qui relève des services aux personnes) ou de la forme que prend le contrat de travail (cf. le rôle qu'a joué l'image du domestique susceptible d'être "congédié" à tout moment dans le refus du CPE) ? Mais, pour que des positions relativement humbles puissent être regardées comme compatibles avec une situation digne, et même avec une certaine forme de grandeur, il faut que le regard social accorde une valeur suffisante à la conscience professionnelle, au souci du devoir bien fait. Cela suppose que le ressentiment des "petits" ne soit pas la réponse la plus adaptée à la morgue et à la futilité des "grands". Or nous sommes dans un monde où celles-ci paraissent se donner particulièrement libre cours. Dans ces circonstances, l'appel à la réflexion sur le pouvoir, et l'exemple donné par ceux qui, étant en position de pouvoir, prennent cette réflexion au sérieux sont plus que jamais nécessaires.





Plus loin
avec

BERNARD VIVIER

Directeur de l'Institut supérieur du travail

PARCOURS

- Bernard Vivier est directeur de l'Institut supérieur du travail depuis 1992, professeur à la faculté libre d'économie et de droit de Paris et membre du Conseil économique, social et environnemental.
- Il est coauteur, avec Gérard Adam, du livre intitulé *Les syndicats ont-ils un avenir?* (éd. Bourin, 2009).

LECTURES

- **Les forces syndicales françaises**, sous la direction de Guillaume Bernard et de Jean-Pierre Deschodt, PUF, 2010.
- **La France et son pain. Histoire d'une passion**, Steven L. Kaplan, Albin Michel, 2010.
- **Accélération. Une critique sociale du temps**, Hartmut Rosa, La Découverte, 2010.

« La mondialisation a fait progresser le syndicalisme réformiste »

Confrontées au manque de régulation sociale internationale, les organisations syndicales tendent localement à converger vers des pratiques réformistes. L'émergence de mouvements liant revendications syndicales et sociétales vient bousculer cette apparente pacification.

E & C : Vos dernières conférences portent sur les nouvelles données sociales et syndicales en France. De quand datez-vous cette redistribution des cartes ?

Bernard Vivier : La chute du mur de Berlin a marqué la fin d'un paysage syndical bipolaire. Avant 1989, la ligne de démarcation se situait entre la CGT, qui prônait la rupture avec l'économie de marché,

et les organisations réformistes. Dès les années 1990, la CGT a pris conscience de l'exigence de changement et de la nécessité de se découpler du Parti communiste. En 1999, Bernard Thibaut a officialisé cette nouvelle ligne de conduite qui conjugue contestation et revendication, accepte la négociation et affirme que compromis n'est pas synonyme de compromission.

La CFDT a également vécu des années de turbulence qui l'ont vu passer de la ligne autogestionnaire de la fin des années 1970 à une position réformiste assumée.

E & C : Quel rôle la mondialisation a-t-elle joué dans l'évolution du paysage social et syndical ?

B. V. : Elle a accéléré le mouvement et fait progresser l'idée réformiste.

Le débat ne peut plus se résumer à une querelle Est-Ouest. Le monde est régi par une économie de marché qui ne connaît pas la régulation sociale. *Dumping* et concurrence tirent vers le bas toutes les garanties des salariés. Les Etats s'effacent, les règles sociales restent nationales ou tout au plus communautaires, alors même que le besoin de régulation se fait sentir au niveau international. Pour l'heure, il n'existe pas d'autorité mondiale capable de réguler les rapports entre salariés et employeurs. Dans ce contexte, les pratiques syndicales se rapprochent, des convergences se dessinent et les différences entre organisations sont de moins en moins visibles.

E & C : Les salariés admettent-ils cette évolution ?

B. V. : La culture réformatrice n'est pas acceptée par la totalité des militants et des salariés. Certains d'entre eux considèrent que la rupture est plus efficace que la négociation et ne se retrouvent plus dans les syndicats traditionnels. La France compte trois fois moins de syndiqués qu'il y a trente ans ! De nouvelles organisations apparaissent, telles Sud, constituée en partie d'anciens déçus ou exclus de la CFDT et de la CGT. Tandis que les syndicats traditionnels prônent un engagement collectif sur les thèmes des retraites, du chômage ou de la consommation, nous assistons à l'émergence de mouvements spécifiques

et éclatés investis dans le commerce équitable, le développement durable, la diversité, le problème des mal-logés ou la lutte des travailleurs sans papiers. Ces associations ou ONG concurrencent et complètent l'action syndicale. Elles prennent pied dans le mouvement social, où elles développent une culture commune fort éloignée des mobilisations traditionnelles. Elles utilisent le Net, fonctionnent en réseau, cultivent des initiatives ludiques ou festives telles les apéros géants et les concerts de soutien. Elles trouvent des relais dans les mouvements anti-pub, les partisans de la désobéissance civile ou le collectif "Sauvons les riches", qui revendique la dérision.

E & C : Comment cela se traduit-il dans l'entreprise ?

B. V. : Les syndicats devraient engager une restructuration en profondeur de l'ensemble des structures dans lesquelles ils s'investissent pour accéder à une représentativité globale intégrant les intérêts des salariés, mais aussi des producteurs et des citoyens. Nous en sommes loin, mais certains signes annoncent une évolution dans ce sens. Ainsi, le Conseil économique et social s'est transformé en Conseil économique, social et environnemental où siègent dorénavant 33 représentants d'associations environnementales. Au sein de l'entreprise, il arrive que les syndicats créent des passerelles pour faire entendre les revendications des ONG. Je citerai l'exemple



Des associations ou ONG concurrencent et complètent l'action syndicale. Elles prennent pied dans le mouvement social, où elles développent une culture commune fort éloignée des mobilisations traditionnelles

d'un syndicat implanté dans une enseigne de la grande distribution. Les militants entretenaient des liens avec une ONG basée au Bangladesh. La coopération entre les deux structures a conduit l'enseigne à adopter une charte de responsabilité sociale proscrivant le travail des enfants.

E & C : A quelle représentativité les associations et ONG peuvent-elle prétendre au sein de l'entreprise ?

B. V. : Légalement, elles ne constituent nullement des interlocuteurs obligés pour le patronat et ne peuvent prétendre à aucune

représentativité, ni dans les comités d'entreprise, ni dans les CHSCT – où les délégués syndicaux eux-mêmes n'ont été reconnus qu'en 1968 ! Les associations et ONG parviennent pourtant à interpeller l'entreprise. Laurence Parisot, la patronne du Medef, a fait de gros efforts pour attirer l'attention des dirigeants sur les problématiques sociétales. Les questions liées à l'environnement et aux normes sociales constituent certainement les thèmes les plus porteurs et les plus aptes à pénétrer le monde de l'entreprise.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PASCALE BRAUN

De l'utilité des manifestations

LE POINT DE VUE DE BERNARD VIVIER

Pas moins de six appels à manifester et à faire grève durant toute une journée, entre le 7 septembre et le 16 octobre : les syndicats français sont passés maîtres dans le rituel de la grève.

Les journées de manifestation des 7 et 23 septembre, celles du 29 septembre (organisée par la Confédération européenne des syndicats) et du 2 octobre, celle enfin du 12 octobre, celle envisagée le 16 octobre auront fait l'objet de commentaires appuyés sur le nombre de manifestants.

L'accent mis sur le nombre de manifestants devient-il une fin en soi ? Est-il vraiment important, comparé au contenu même des revendications syndicales ? La réponse spontanée est évidemment négative : les moyens mis en œuvre (une manifestation) apparaissent, en bonne logique, toujours ordonnés à l'objectif à atteindre (le cahier de revendications).

Et si, en cet automne 2010, il en allait différemment ? L'hypothèse mérite d'être examinée.

Sur le fond du dossier des retraites, la partie semble – contrairement aux discours et aux postures – largement achevée. La réforme des retraites va se faire... parce qu'il ne peut pas en être autrement. Pour conserver le système de retraites par répartition, les convergences l'emportent sur les divergences. Patronat, syndicats et partis politiques savent même que d'ici à quelques années, une nouvelle réforme devra être conduite, les mesures actuelles ne pouvant pas donner des réponses durables au problème du financement des retraites.

Pourquoi alors, dans notre pays (il en va différemment ailleurs en Europe), la manifestation syndicale apparaît-elle comme utile en soi ?

La réponse se trouve probablement dans notre système de régulation sociale. Celui-ci a toujours accordé une place centrale à l'Etat et une place secondaire aux partenaires sociaux. Les manifestations de rue permettent aux syndicats de rappeler leur capacité de blocage à un Etat traditionnellement

tenté de mener des réformes sans eux. L'ombre des manifestations anti-CPE de 2006 plane toujours sur les discours actuels comme une sorte de modèle espéré. Dans un pays où le taux de syndicalisation est tombé à 7 % des salariés (trois fois moins qu'il y a trente ans), les syndicats existent moins par le nombre d'adhérents que par celui des manifestants qu'ils convoquent régulièrement. Deux ou trois millions de manifestants, c'est aussi deux ou trois millions d'électeurs potentiels.

res de la crise, évitant les risques d'une confrontation directe, par la rue, entre le peuple et son gouvernement.

Notre pays, se trouve aujourd'hui heureusement doté d'organisations qui remplissent un rôle de corps intermédiaires, dans une logique réformatrice et non pas révolutionnaire.

Sur ce registre, la CGT et la CFDT tiennent à distance les discours maximalistes de certaines tendances syndicales (notamment les syndicats SUD), lesquelles appellent à des manifesta-

Dans un pays où le taux de syndicalisation est tombé à 7 % des salariés (trois fois moins qu'il y a trente ans), les syndicats existent moins par le nombre d'adhérents que par celui des manifestants qu'ils convoquent régulièrement.

La relation Etat-syndicats se trouve ainsi rééquilibrée dans un rapport de forces installé sur la manifestation, quand, dans d'autres pays, ce rapport de forces s'exprime davantage sur le terrain de la négociation raisonnée.

Ce faisant, il est utile de noter qu'en valorisant les manifestations, les syndicats ne se situent pas obligatoirement en opposition systématique au gouvernement. Ces manifestations permettent au pays d'exprimer son inquiétude, sa lourdeur, ses craintes face à la dureté de la crise économique.

Dans un contexte politique et social où les risques de dérive populiste sont réels, la gestion syndicale des inquiétudes et de la lourdeur sociale participe à une régulation hautement préférable à celle que pourraient conduire des partis politiques extrémistes, à droite comme à gauche.

Dès lors, les syndicats sont appelés à jouer un rôle très réel de cogestionnai-

tions élargies à des thèmes et à des acteurs plus politiques que professionnels et syndicaux.

Depuis quelques jours, avec la menace de grèves reconductibles, la situation change. La surchauffe contestataire ne s'explique pas seulement par le savoir-faire de l'ultragauche. Elle se nourrit des réflexes « lutte des classes » de nombreux militants CGT réticents à une évolution de leur organisation. Elle traduit aussi les surenchères entre syndicats installés depuis la loi d'août 2008 sur la représentativité dans une compétition électorale permanente dans les entreprises. Les manifestations participent, sous conduite syndicale, à une gestion des tensions nées des duretés de la crise économique. A condition que les syndicats ne soient pas eux-mêmes débordés.

Bernard Vivier est directeur de l'Institut supérieur du travail

Connectez-vous !

Chaque mois, plus de 20 000 personnes (80 000 articles ou rubriques visités) fréquentent le site Internet de l'Institut supérieur du travail. Vous y trouverez :

- chaque semaine, sous le titre « Les Études sociales et syndicales », des informations, analyses et mises en perspective de l'actualité sociale (accès gratuit, possibilité d'abonnement gratuit, moteur de recherche sur plus de 450 articles en ligne);
- des synthèses – régulièrement mises à jour – sur la situation sociale et syndicale : négociations, conflits, organisation et audience des confédérations syndicales (synthèses téléchargeables);
- des liens possibles avec la centaine de sites qu'il faut connaître, en France et dans le monde, pour être à la pointe de l'information sur les relations sociales;
- le programme détaillé, les dates et conditions de nos journées d'actualité, de nos stages de formation et des « Mardis de l'IST ».

www.istravail.com

Qu'est-ce que l'IST ?

Créé en 1969, l'Institut supérieur du travail est un centre de documentation, de recherche et de formation sur les relations de travail : droit social, syndicalisme, relations sociales, instances représentatives du personnel.

Ses activités s'expriment de trois façons :

- Des études, recherches et publications, des journées d'actualité, un site Internet (www.istravail.com). Ses travaux s'appuient sur une importante base documentaire (900 dossiers de suivi de l'actualité sociale), sur de nombreux contacts dans les milieux d'entreprise, professionnels et syndicaux et sur les compétences d'un collège de quinze spécialistes et de quatre permanents.
- Des actions de formation de cadres dirigeants d'entreprise et de représentants du personnel aux règles du droit social et à la pratique des relations sociales. Interlocuteur de plus de 300 entreprises, l'Institut supérieur du travail organise la formation, dans le cadre de la formation professionnelle continue, de plus de 6500 personnes par an.
- Des missions d'expertise et de conseil sur la pratique des relations sociales.